

RAPPORT D'ENQUÊTE**EN004402**

**Accident ayant causé la mort d'une personne en autorité
de l'entreprise Remorquage Boissonneault Mécanique,
survenu le 5 octobre 2023 à Trois-Rivières**

Service de la prévention-inspection – Mauricie et Centre-du-Québec

VERSION DÉPERSONNALISÉE

Inspecteurs :

Mathieu Ruel

Pierre Truchon

Date du rapport : 26 mars 2024

Rapport distribué à :

- Madame Gisèle Boudreau, co-proprétaire de Remorquage Boissonneault Mécanique
 - Maître Donald Nicole, coroner
 - Docteure Marie-Josée Godi, directrice de la santé publique et de la responsabilité populationnelle, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
-

TABLE DES MATIÈRES

1	<u>RÉSUMÉ DU RAPPORT</u>	1
2	<u>ORGANISATION DU TRAVAIL</u>	3
2.1	STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	3
2.2	ORGANISATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL	3
2.2.1	MÉCANISMES DE PARTICIPATION	3
2.2.2	GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	3
3	<u>DESCRIPTION DU TRAVAIL</u>	4
3.1	DESCRIPTION DU LIEU DE TRAVAIL	4
3.2	DESCRIPTION DU TRAVAIL À EFFECTUER	4
4	<u>ACCIDENT : FAITS ET ANALYSE</u>	6
4.1	CHRONOLOGIE DE L'ACCIDENT	6
4.2	CONSTATATIONS ET INFORMATIONS RECUEILLIES	7
4.2.1	INFORMATION SUR LE TRAVAILLEUR	7
4.2.2	INFORMATION SUR LA REMORQUEUSE	7
4.2.3	INFORMATION SUR LA PLATEFORME DE REMORQUAGE	8
4.2.4	ENTRETIEN	12
4.2.5	ACCESSIBILITÉ DE LA ZONE D'ÉCRASEMENT	14
4.2.6	LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL	15
4.3	ÉNONCÉS ET ANALYSE DES CAUSES	16
4.3.1	A SE TROUVE DANS LA ZONE D'ÉCRASEMENT SITUÉE ENTRE LA CABINE ET LA PLATEFORME EN MOUVEMENT DE LA REMORQUEUSE.	16
4.3.2	L'ENTRETIEN DÉFICIENT DE LA REMORQUEUSE FAIT EN SORTE QU'UNE DES MANETTES DE COMMANDE DE LA PLATEFORME DEMEURE COINCÉE ET ENTRAÎNE LA FERMETURE DE CELLE-CI SUR A	17
5	<u>CONCLUSION</u>	18
5.1	CAUSES DE L'ACCIDENT	18
5.2	AUTRE DOCUMENT ÉMIS LORS DE L'ENQUÊTE	18
5.3	SUVIS DE L'ENQUÊTE	18

ANNEXES

ANNEXE A :	Accidenté	19
ANNEXE B :	Liste des personnes interrogées	20
ANNEXE C :	Rapport d'expertise	21
ANNEXE D :	Références bibliographiques	40

SECTION 1**1 RÉSUMÉ DU RAPPORT****Description de l'accident**

Le 5 octobre 2023, M. A de la compagnie de remorquage, et son assistant doivent procéder au déchargement d'une voiture et d'une remorque pour moto. Une fois que la voiture est au sol, M. A remonte la plateforme de la remorqueuse. Il avance ensuite la remorqueuse et aide son assistant à détacher les sangles de la remorque pour moto en se plaçant entre la cabine et la plateforme qui est en mouvement. A est alors écrasé entre la plateforme et la barre de la cloison de protection de la cabine.

Conséquence

M. A décède des suites de ses blessures.



Figure 1 - Remorqueuse impliquée dans l'accident

Source : CNESST

Abrégé des causes

L'enquête a permis de retenir les deux causes suivantes pour expliquer l'accident :

- A se trouve dans la zone d'écrasement située entre la cabine et la plateforme en mouvement de la remorqueuse.
- L'entretien déficient de la remorqueuse fait en sorte qu'une des manettes de commande de la plateforme demeure coincée et entraîne la fermeture de celle-ci sur A

Mesures correctives

Le 5 octobre 2023, jour de l'accident, la CNESST interdit à l'employeur d'utiliser le camion remorqueur de marque International immatriculé [REDACTED]. Cette décision est consignée au rapport d'intervention RAP1442483.

Le présent résumé n'a pas de valeur légale et ne tient lieu ni de rapport d'enquête ni d'avis de correction ou de toute autre décision de l'inspecteur. Il constitue un aide-mémoire identifiant les éléments d'une situation dangereuse et les mesures correctives à apporter pour éviter la répétition de l'accident. Il peut également servir d'outil de diffusion dans votre milieu de travail.

SECTION 2**2 ORGANISATION DU TRAVAIL****2.1 Structure générale de l'établissement**

L'entreprise Remorquage Boissonneault Mécanique est une entreprise qui se spécialise dans le remorquage et la réparation de véhicules. Son atelier mécanique est situé au 136, rue des Érables à Trois-Rivières. A et un employé opèrent chacun une remorqueuse. De plus, un assistant accompagne A de façon sporadique.

2.2 Organisation de la santé et de la sécurité du travail**2.2.1 Mécanismes de participation**

Aucun mécanisme officiel de participation des travailleurs n'est en place. Il n'y a pas de représentant en santé et en sécurité ou d'agent de liaison en santé et en sécurité désigné à l'établissement. En cas de questionnements relatifs aux enjeux de sécurité, les travailleurs peuvent discuter directement avec le propriétaire qui est présent sur les lieux de travail.

2.2.2 Gestion de la santé et de la sécurité

L'entreprise Remorquage Boissonneault Mécanique fait partie du secteur d'activité économique *Commerce*. Les établissements de ce secteur d'activité de moins de 20 travailleurs ont l'obligation, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), de mettre en application un document d'identification des risques dans le milieu de travail. Ces établissements ont également l'obligation de nommer un agent de liaison en santé et en sécurité depuis le 6 avril 2022.

Un calepin d'inspection quotidienne est présent dans la remorqueuse. La dernière inspection quotidienne qui y est inscrite a été effectuée le 3 avril 2023. Il s'agit d'une inspection qui ne traite pas spécifiquement de la plateforme, mais bien de l'état du véhicule, selon les exigences de la SAAQ. L'entretien mécanique est principalement réalisé par l'employeur et une inspection annuelle est effectuée chez un mandataire de la SAAQ.

SECTION 3**3 DESCRIPTION DU TRAVAIL****3.1 Description du lieu de travail**

L'accident est survenu à l'établissement Hamel Pièces d'Autos inc. situé au 1739 rue Jérôme-Hamel à Trois-Rivières. Il s'agit d'un centre de recyclage de véhicules automobiles. L'entreprise est composée d'un bâtiment principal comprenant des garages et des bureaux. Une cour clôturée se trouve à l'arrière de la bâtisse.



Fig. 2 - *Lieu de l'accident*

Source : Google Maps, modifiée par la CNESST

Le 5 octobre 2023, il n'y a aucune précipitation et le ciel est ensoleillé. Selon Environnement et Changement climatique Canada, la température ambiante est de 22 °C à 11 h du matin, à Trois-Rivières.

3.2 Description du travail à effectuer

La journée de l'accident, M. ^A doit transporter une voiture de marque Mazda Tribute ainsi qu'une remorque pour moto chez Hamel Pièces d'Autos inc.

En arrivant à l'établissement, M. ^A doit signaler son arrivée au bureau de l'accueil. Par la suite, il doit déplacer sa remorqueuse à l'arrière de la bâtisse et la stationner dans l'aire d'entreposage des véhicules.

Il doit reculer et abaisser la plateforme afin de décharger le premier véhicule. Par la suite, il doit remonter la plateforme, avancer la remorqueuse et retirer les sangles qui retiennent la remorque de moto. Il peut ensuite décharger la remorque de moto et quitter les lieux.

SECTION 4**4 ACCIDENT : FAITS ET ANALYSE****4.1 Chronologie de l'accident**

Le 5 octobre 2023, vers 8 h 45, M. ^A se rend chez Hamel Pièces d'Autos inc. afin de livrer une voiture. À 8 h 51, il repart pour aller chercher une autre voiture de marque Mazda Tribute ainsi qu'une remorque pour moto.

Vers 11 h 10, il revient chez Hamel Pièces d'Autos inc. avec ce chargement. La remorque est attachée à l'avant de la plateforme et la voiture à l'arrière de celle-ci.

À son arrivée, il se rend au bureau d'accueil. Il stationne ensuite la remorqueuse dans la cour arrière, à l'endroit où il décharge habituellement les véhicules. Il recule et abaisse la plateforme à l'aide des manettes de commande situées du côté passager. Il fait descendre le véhicule en utilisant le treuil. Son assistant décroche ensuite le treuil du véhicule et M. ^A remonte la plateforme à l'aide des mêmes manettes. La plateforme demeure en mouvement longitudinal, à une vitesse lente.

Par la suite, M. ^A passe derrière celle-ci pour se rendre du côté conducteur et embarque dans la cabine. À 11 h 12, il avance la remorqueuse de quelques mètres pour permettre le déchargement de la remorque de moto. Son assistant monte sur la plateforme et commence à détacher les sangles qui la retiennent.

Environ une minute après avoir relâché les manettes de commande, M. ^A se positionne entre la plateforme et le bâti de la cloison de protection de la cabine afin d'aider son assistant à détacher la remorque de moto. À ce moment, la plateforme se trouve à une distance d'environ 40 cm de la base de la cloison. La plateforme, toujours en mouvement, se referme tranquillement sur M. ^A (figure 3).

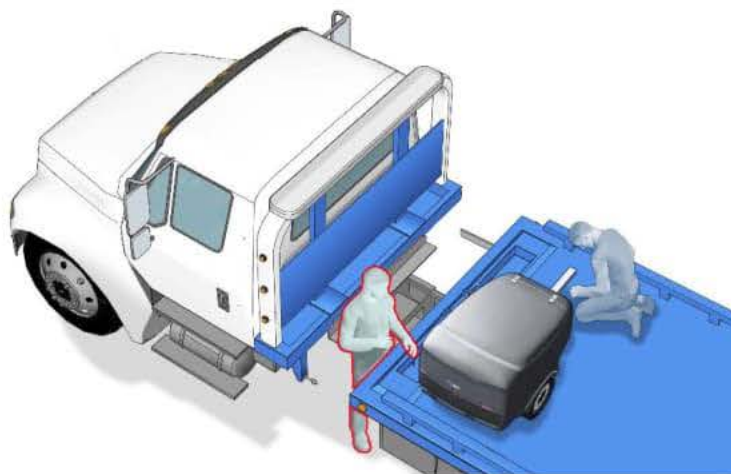


Fig. 3 - *Positionnement des travailleurs au moment de l'accident*
Source : CNESST

Environ vingt secondes plus tard, la plateforme s'immobilise alors qu'elle est complètement refermée à une distance de 9 cm du bâti de la cloison de protection de la cabine. M. ^A est écrasé dans cet espace.

Les premiers secours sont appelés sur les lieux et le décès de M. ^A est constaté à l'hôpital.

4.2 Constatations et informations recueillies

4.2.1 Information sur le travailleur

M. ^A Il a plus de années d'expérience en remorquage. Son horaire de travail est variable selon les appels.

4.2.2 Information sur la remorqueuse

La remorqueuse est composée de deux sections. La première est une section « porteur » de marque International et la seconde est une plateforme de remorquage de marque Chevron. Les deux sections sont assemblées en 2011, à l'état neuf, par l'entreprise Équipements TWIN.

La remorqueuse est équipée d'un lève-roues servant à transporter une voiture supplémentaire au sol, à l'arrière de la plateforme.

Une cloison de protection se trouve derrière la cabine de la remorqueuse afin de protéger le travailleur des charges se trouvant sur la plateforme pendant la conduite de la remorqueuse. Cette cloison est fixée à la cabine et ne se déplace pas avec la plateforme.

4.2.3 Information sur la plateforme de remorquage

La plateforme est de marque Chevron. Il s'agit du modèle 12LCG de 2011. Ses dimensions sont de 6,55 m de longueur, 2,59 m de largeur et 1,03 m de hauteur. Elle a une capacité de 5443 kg. Son déplacement est commandé par des manettes disposées à l'arrière, de chaque côté de celle-ci (figure 4).



Fig. 4 - Remorqueuse et emplacement des manettes de commande de la plateforme
Source : CNESST

Un total de cinq manettes de commande sont présentes de chaque côté de la plateforme et chacune d'entre elles peut être abaissée ou soulevée. Les cinq manettes sont identifiées comme suit de l'avant vers l'arrière (figure 5) :

- La manette A « Hitch-wheelift » peut être mise en position « up » ou « down ». Elle est utilisée pour monter ou descendre le lève-roues situé à l'arrière de la remorqueuse;
- La manette B « Hitch-wheelift » peut être mise en position « out » ou « in ». Elle est utilisée pour avancer ou reculer le lève-roues situé à l'arrière de la remorqueuse;
- La manette C « Winch » peut être mise en position « out » ou « in ». Elle est utilisée pour enrouler ou dérouler le treuil de la remorqueuse;
- La manette D « Body tilt » peut être mise en position « up » ou « down ». Elle est utilisée pour lever ou descendre la plateforme;
- La manette E « Body » peut être mise en position « back » ou « forward ». Elle est utilisée pour avancer ou reculer la plateforme.



Fig. 5 - Manettes de commande
Source : CNESST

Chaque manette de commande est censée revenir automatiquement en position neutre, au centre. Lorsqu'une manette est au neutre, aucun mouvement n'est commandé. Une manette complètement enclenchée commandera un déplacement plus rapide que si elle est légèrement enclenchée. Ainsi, la vitesse de déplacement de la plateforme est proportionnelle au mouvement de la manette de commande.

Les manettes disposées de chaque côté de la plateforme sont reliées par des tiges situées sous la remorque. Celles-ci sont raccordées à une valve hydraulique. Lorsque le déplacement de la plateforme est enclenché à pleine vitesse, celle-ci se déplace à une vitesse d'environ 24 cm par seconde. Lorsque le déplacement de la plateforme est enclenché en vitesse lente, celle-ci peut atteindre environ 0,32 cm par seconde. Le cylindre hydraulique de la plateforme peut fournir une force de 12 000 lb de pression.

Du côté conducteur, un crochet est fixé à l'arrière du bâti de la cloison de protection de la cabine, entre celui-ci et la plateforme. Selon les informations obtenues, il sert à fixer une chaîne ou un câble entre la cloison et le coffre situé sous la plateforme afin de limiter l'accès à cette zone. La chaîne était toutefois absente. L'espace entre le bâti de la cloison de protection de la cabine et le coffre du côté conducteur est de 56 cm. Le crochet est d'une longueur de 10 cm, ce qui laisse une distance de 46 cm entre le coffre et le crochet (figure 6).



Fig. 6 - Espace entre la cloison de protection de la cabine et la plateforme ouverte au niveau du coffre
Source : CNESST

Lorsque la plateforme est complètement refermée, l'espace entre le bâti de la cloison de protection de la cabine et la plateforme est de 7 cm sur les côtés et de 9 cm au centre de la plateforme. Pour sa part, le crochet passe en dessous de la plateforme et referme donc complètement l'accès (figure 7).

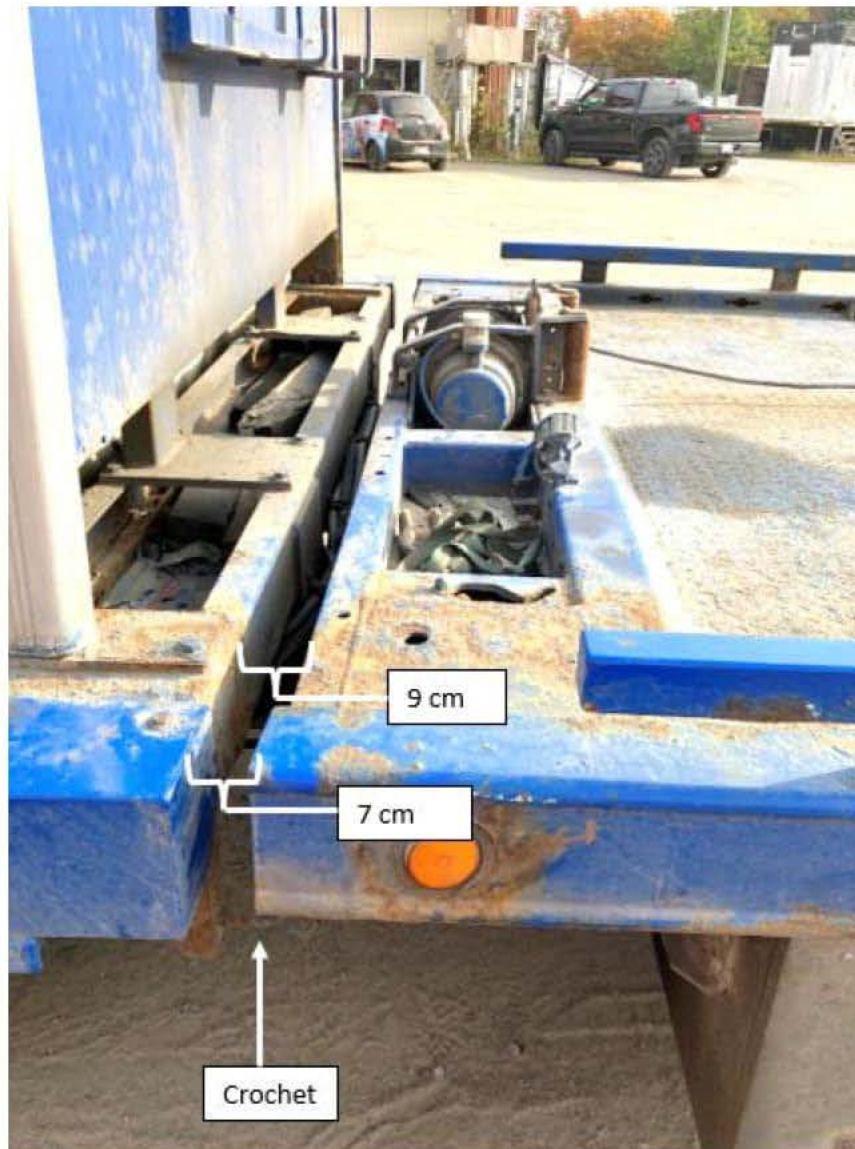


Fig. 7 - Espace entre la cloison de protection de la cabine et la plateforme refermée

Source : CNESST

Du côté passager, une barre métallique horizontale est présente afin de limiter l'accès à la zone située entre le bâti de la cloison de protection de la cabine et la plateforme (figure 8).



Fig. 8 - Barre horizontale du côté passager

Source : CNESST

4.2.4 Entretien

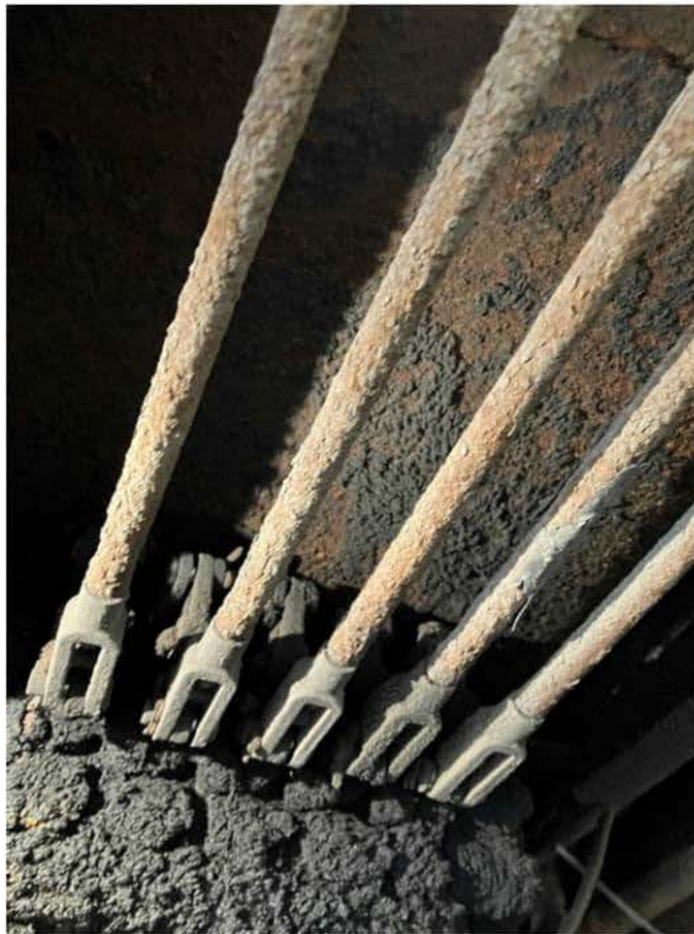
Une inspection préventive est effectuée le 31 janvier 2023 par le Centre du Ressort T-R. Par la suite, une inspection est effectuée par le mandataire de la SAAQ Bernier Crépeau Chrysler Fiat le 23 février 2023. Une nouvelle inspection de conformité est ensuite effectuée au Centre du Ressort T-R, mandataire de la SAAQ le 27 février 2023 et une vignette de conformité est alors apposée. Ces inspections concernent l'état de la remorqueuse en général et ne traitent pas de l'état de la plateforme de remorquage.

À la suite de l'accident, la CNESST a mandaté le centre de mécanique HYMEC inc. afin de procéder à une inspection mécanique de la remorqueuse et de la plateforme de remorquage. Lors de cette inspection, 30 défauts sont alors identifiés sur l'ensemble de la remorqueuse incluant la plateforme (Annexe C).

Parmi les défauts relevés par Hymec inc., on retrouve entre autres des fuites d'huile ainsi que l'usure des pneus et des freins. De plus, le klaxon et plusieurs lumières sont non fonctionnels. Le plancher et un soliveau de la plateforme sont aussi perforés.

Les manettes qui commandent le déplacement de la plateforme ne reprennent pas toujours leur position neutre, au centre, lorsqu'elles sont relâchées. Elles demeurent alors coincées en diverses positions. Les témoignages reçus confirment que cette problématique était connue au sein de l'entreprise avant l'accident.

Parmi les défauts identifiés, on retrouve aussi une usure ainsi qu'un manque de lubrification des bras servant à actionner les valves de commande de la plateforme. L'inspection permet également d'identifier une fuite d'huile ainsi qu'un besoin de maintenance de la valve hydraulique de la plateforme (figure 9).



*Fig. 9 - Tiges de manettes de commande rouillées
et valve hydraulique encrassée*

Source : CNESST

4.2.5 Accessibilité de la zone d'écrasement

Lors de l'accident, la remorque pour moto (figure 10) est fixée à l'avant de la plateforme à l'aide de sangles à cliquets qui sont ancrées directement dans la plateforme. Elle est installée perpendiculairement à cette dernière.



Fig. 10 - Remorque pour moto

Source : CNESST

L'accès aux sangles peut se faire de deux façons. La première est de monter sur la plateforme et ensuite de se pencher pour les atteindre. La deuxième est d'y accéder par l'avant ou sur le côté de la plateforme. Il y a une distance de 1,30 m entre le côté et le centre de la plateforme. La plateforme est à une hauteur 1,03 m du sol.

Du côté passager, une barre métallique limite l'accès à la zone située entre le coffre et le bâti de la cloison de protection de la cabine. Du côté conducteur, un dispositif (chaîne ou corde) a déjà été présent. Il était fixé à des crochets, mais il est absent au moment de l'accident. De ce côté, un espace d'une largeur de 56 cm est donc accessible sans entrave entre le coffre et le bâti de la cloison de protection de la cabine. L'espace est de 46 cm entre le crochet et le coffre (figure 6).

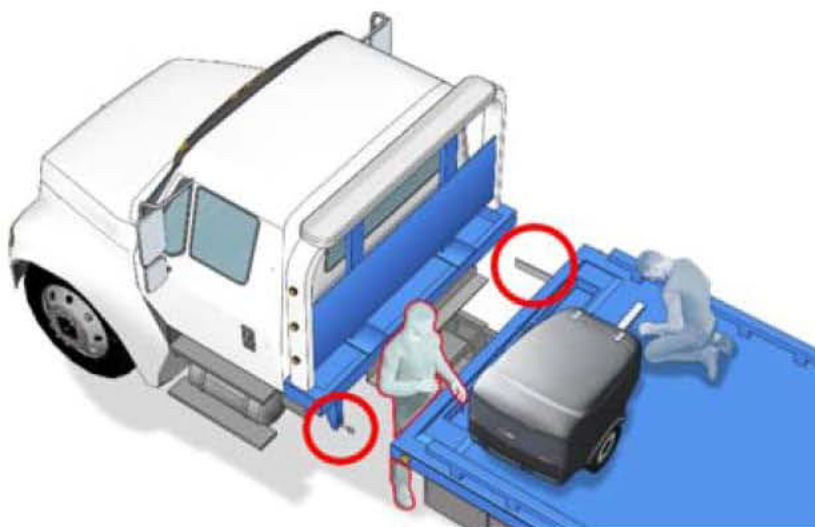


Fig. 11 - *Emplacement des travailleurs, du crochet et de la barre de protection*

Source : CNESST

Cet espace se trouve directement devant les sangles qui fixent la remorque pour moto qui se trouvent du côté conducteur.

4.2.6 Loi sur la santé et la sécurité du travail

Un employeur qui relève de la juridiction provinciale, tel que Remorquage Boissonneault Mécanique, a des obligations en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). La LSST stipule notamment à l'article 51 :

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur. Il doit notamment :

3° s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur ;
[...]

5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur ;
[...]

7° fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état ;
[...]

9° informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié ;
[...]

4.3 Énoncés et analyse des causes

4.3.1 **A** se trouve dans la zone d'écrasement située entre la cabine et la plateforme en mouvement de la remorqueuse.

À son arrivée sur place, **A** abaisse la plateforme de la remorqueuse et descend la voiture de marque Mazda Tribute à l'aide du treuil. Il remonte ensuite la plateforme et l'avance partiellement à l'aide des manettes de commande présentes sur le côté de la remorque. Lorsqu'il relâche les manettes, la manette « body » demeure coincée en position de marche avant et la plateforme continue à s'avancer lentement vers la cabine.

A avance ensuite la remorqueuse afin de pouvoir descendre la remorque de moto devant la voiture alors que la plateforme continue d'avancer. Il stationne la remorqueuse et sort de celle-ci pour aller aider son assistant qui se trouve sur la plateforme afin de détacher la remorque de moto. Il se dirige d'abord du côté conducteur de la plateforme pour aider son assistant. En travaillant à partir du côté de la plateforme, certaines zones de celle-ci peuvent être difficiles à atteindre. Ces zones peuvent être atteignables en grimpant sur la plateforme ou en accédant à la zone située entre le bâti de la cloison de protection de la cabine et la plateforme. Cette dernière zone est facilement accessible par **A** puisque le dispositif de protection limitant l'accès est absent.

Il entre donc dans la zone située entre le bâti de la cloison de protection de la cabine et la plateforme en mouvement alors qu'il reste un espace d'environ 40 cm entre les deux. À ce moment, l'espace entre le crochet et la plateforme qui continue d'avancer est d'environ 30 cm.

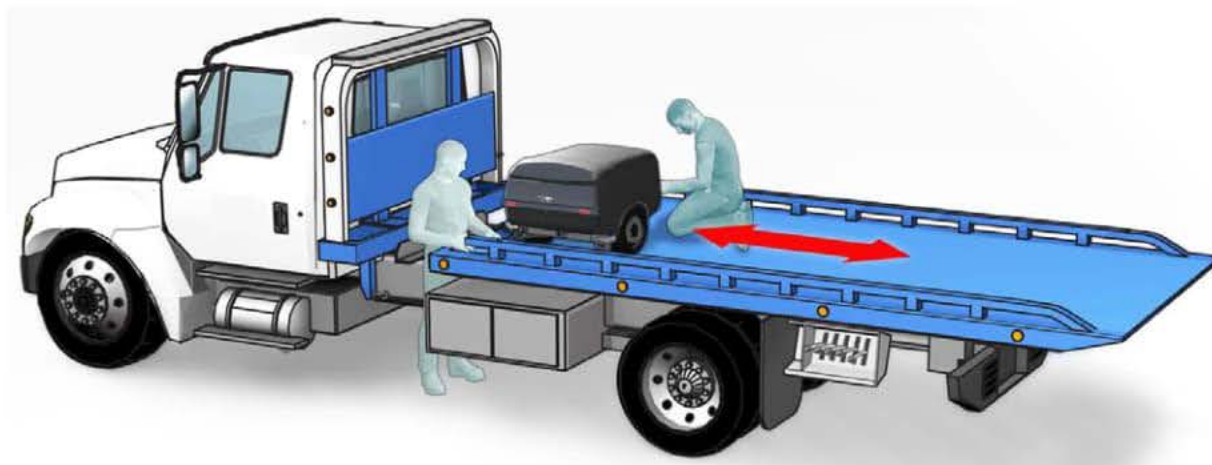


Fig. 12 - *Positionnement des travailleurs*

Source : CNESST

Lorsque son assistant s'aperçoit de la situation, la plateforme est complètement refermée sur **A** à une distance d'environ 9 cm du bâti de la cloison de protection de la cabine.

Une analyse de risque aurait permis d'identifier la zone dangereuse. De plus, une méthode de travail sécuritaire ainsi que la présence du dispositif de protection auraient permis de limiter

l'accès à la zone dangereuse située entre la plateforme de remorquage et la cloison de protection de la cabine.

Cette cause est retenue.

4.3.2 L'entretien déficient de la remorqueuse fait en sorte qu'une des manettes de commande de la plateforme demeure coincée et entraîne la fermeture de celle-ci sur ^A

Les remorqueuses sont des équipements soumis aux intempéries et nécessitent un entretien particulier. La rouille et le manque d'entretien peuvent venir nuire au bon fonctionnement des équipements. Sans connaître la cause exacte de la problématique, le coincement des manettes de commande était toutefois connu au sein de l'entreprise, mais n'a pas été réparé.

Un entretien préventif de l'équipement aurait permis d'empêcher le coincement des manettes, notamment par la lubrification des équipements. Un programme d'entretien préventif permet d'identifier les éléments à entretenir, la fréquence et le type d'entretien à effectuer.

Conformément à l'article 51(7) de la LSST, l'employeur doit *fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état.*

Une inspection préventive aurait permis d'identifier les problématiques survenues malgré l'entretien préventif. Lorsque la problématique est identifiée, une réparation des équipements aurait évité le coincement des manettes ainsi que le déplacement involontaire de la plateforme de la remorque.

Cette cause est retenue.

SECTION 5**5 CONCLUSION****5.1 Causes de l'accident**

L'enquête a permis de retenir les deux causes suivantes pour expliquer l'accident :

- **A** se trouve dans la zone d'écrasement située entre la cabine et la plateforme en mouvement de la remorqueuse.
- L'entretien déficient de la remorqueuse fait en sorte qu'une des manettes de commande de la plateforme demeure coincée et entraîne la fermeture de celle-ci sur **A**

5.2 Autre document émis lors de l'enquête

Le 5 octobre 2023, jour de l'accident, la CNESST interdit à l'employeur d'utiliser le camion remorqueur de marque International immatriculé **A**. Cette décision est consignée au rapport d'intervention RAP1442483.

5.3 Suivis de l'enquête

Pour éviter la répétition d'un accident similaire, la CNESST transmettra les résultats de son enquête à l'Association des professionnels du dépannage du Québec, à CAA-Québec, au Centre de formation en transport de Charlesbourg, au Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme, à l'Association de Location du Québec, de même qu'à l'association sectorielle paritaire Auto Prévention afin de les sensibiliser aux risques d'écrasement lors des déplacements de la plateforme ainsi qu'à l'importance de son entretien mécanique, notamment celui des manettes de commandes de la plateforme.

ANNEXE A**Accidenté**

Nom, prénom : A [REDACTED]

Sexe : Masculin

Âge : [REDACTED]

Fonction habituelle : [REDACTED]

Fonction lors de l'accident : Remorqueur

Expérience dans cette fonction : [REDACTED]

Ancienneté chez l'employeur : [REDACTED]

Syndicat : Aucun

ANNEXE B**Liste des personnes interrogées**

Monsieur B [redacted] chez Hamel Pièces d'Autos inc.
Monsieur C [redacted] de Hymec inc.
Monsieur D [redacted] chez Hamel Pièces d'Autos inc.
Monsieur E [redacted] chez Hamel Pièces d'Autos inc.
Monsieur F [redacted] pour Remorquage Boissonneault Mécanique
Monsieur G [redacted] pour Remorquage Boissonneault Mécanique
Monsieur H [redacted] chez Hamel Pièces d'Autos inc.
Monsieur I [redacted] chez Hamel Pièces d'Autos inc.
Monsieur J [redacted] chez Hamel Pièces d'Autos inc.
Madame K [redacted] de Remorquage Boissonneault Mécanique
Monsieur L [redacted] au Centre de formation en transport de Charlesbourg
Monsieur M [redacted] chez Équipements TWIN de Québec

ANNEXE C**Rapport d'expertise**

Adresse postale

1511, Rue Jerome-Hamel
Trois-Rivières, G8V 1W2 (Québec)

Téléphone: (819) 375-0236

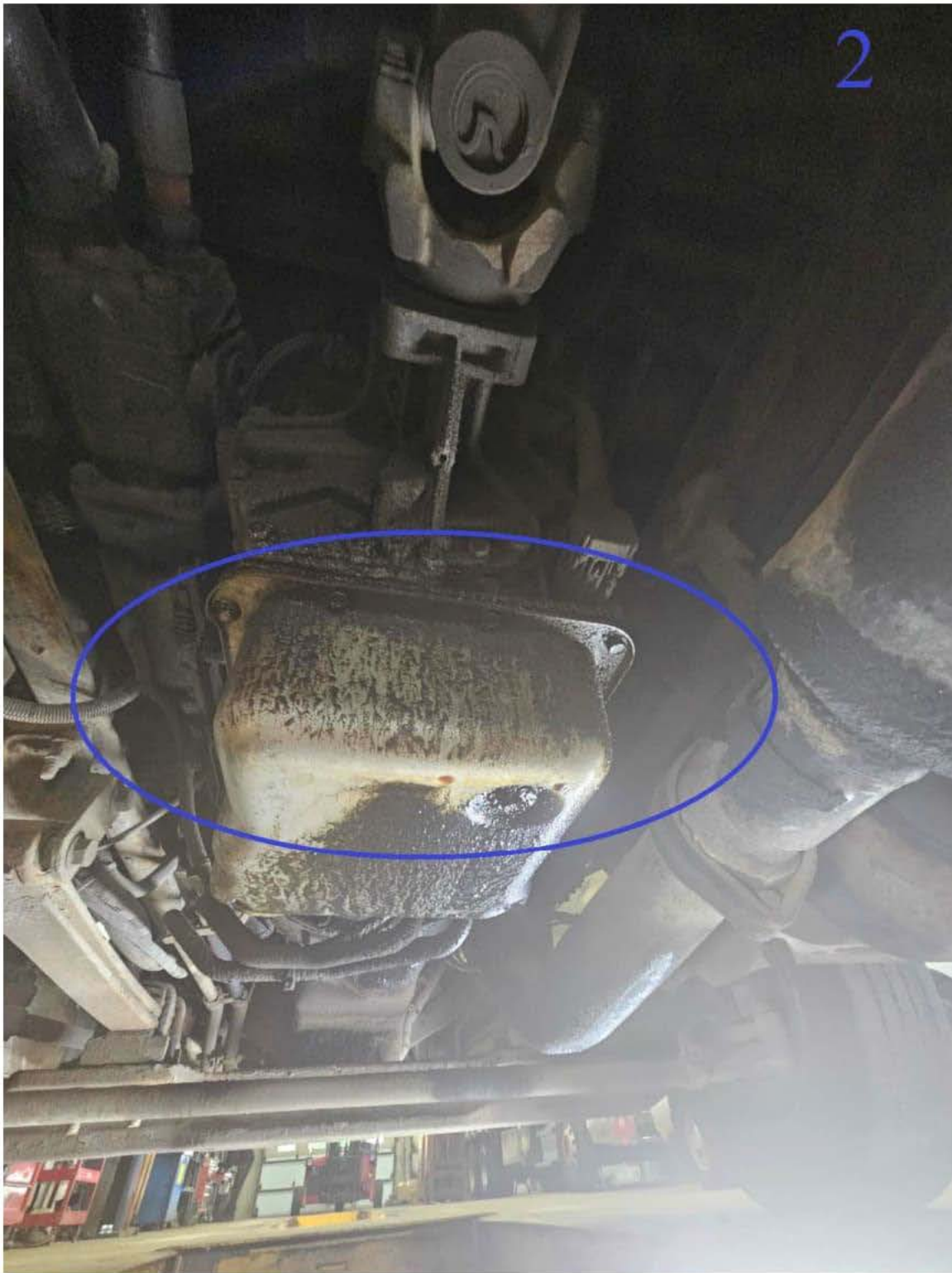
Télécopieur / Fax (819) 372-9926

Vendredi 13 octobre 2023

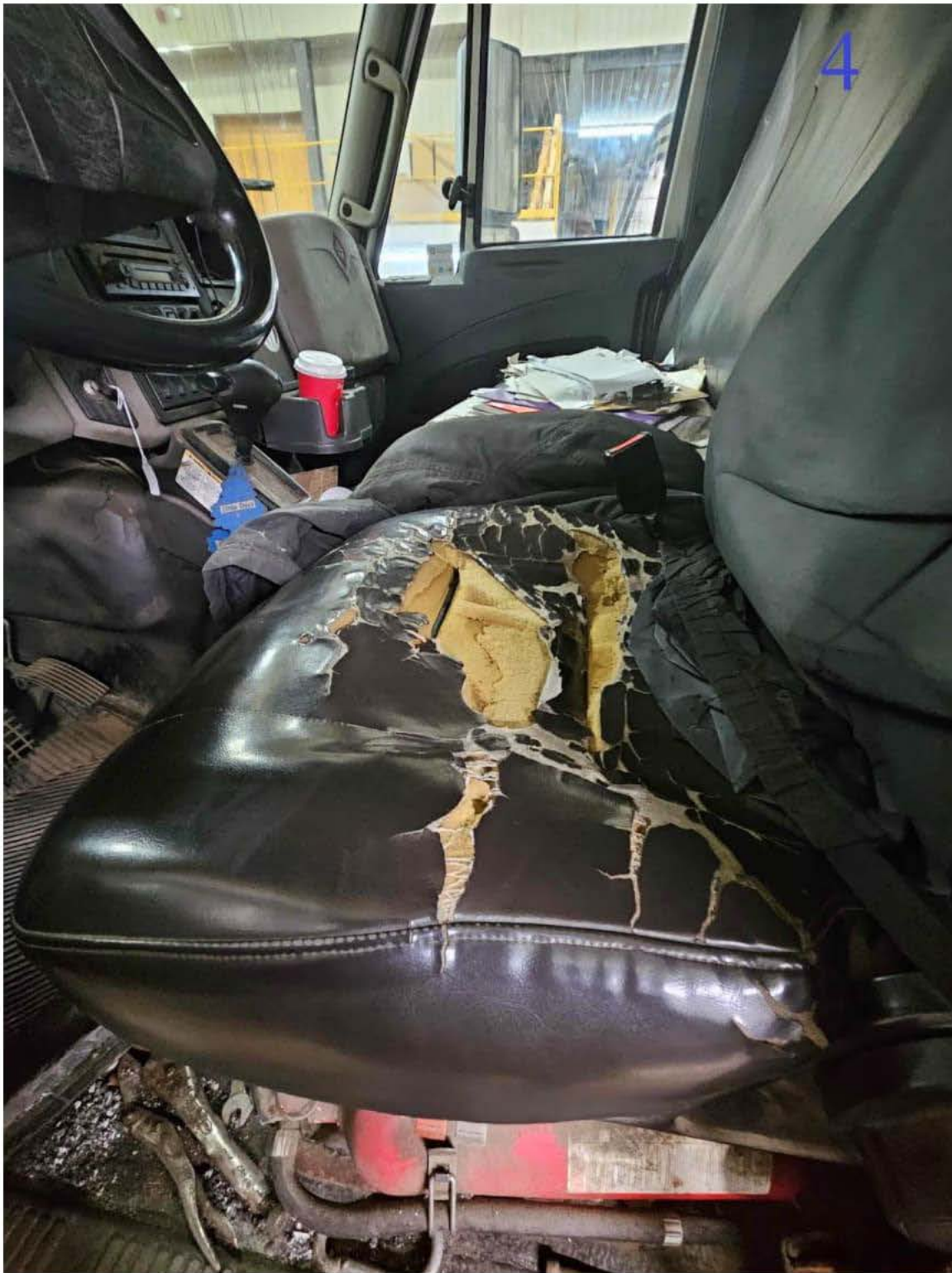
À la demande des inspecteurs de la CNESST nous avons procédé à l'inspection du camion de Remorquage Boissonneault Mécanique Inc. Nous avons effectué une inspection mécanique du camion et une inspection de la remorque. Suite à notre inspection nous croyons qu'il y a eu un manque d'entretien autant sur le camion que sur l'équipement. Voici les déficiences que nous avons remarqué :

- Fuite d'huile moteur et transmission (coule sur le tuyau d'échappement) Photo 1,2,3
- Lumière ABS allumé.
- Ceinture conducteur fonctionne mal et effiloche.
- Banc conducteur déchirer et déformer. Photo 4
- Kin pin gauche et droite (jeu excessif) Photo 5
- Support de moteur (usé, affaïsser)
- Lame maitresse avant gauche (usé au bushing) Photo 6
- Tuyau d'échappement mal fixé (support cassé) Photo 7
- Pneu arrière usé (en escalier et une fesse) Photo 8
- Frein arrière limite coter usure
- Marche pied conducteur tordu
- Penture de capot beaucoup de lousse
- Courroie moteur très use (craquer et manque des coche) Photo 9
- Aile avant droite cassé
- Clignotant avant droite (couleur globe non conforme)
- Plusieurs lumières non fonctionnelles Photo 10,11
- Plancher conducteur perforé. Photo 12
- Commande d'essui glace et jet de lave vitre fonctionne mal
- Klaxon non fonctionnel
- Boitier de direction (jeu excessif)
- Penture de porte gauche très lousse
- Manque réflecteur sur la plateforme
- Aucune lumière ne marche sur la plateforme
- Soliveaux de plateforme perfore. Photo 13
- Cylindre de plateforme couissant endommager. Photo 14
- Plateforme frotte sur coffre droite. Photo 15
- Support des commandes de la plateforme cote droite fissuré. Photo 16
- Bras pour actionner valve manque de lubrification et usé (tendance à jammé). Photo 17,18
- Valve hydraulique coule et besoin de maintenance (peu avoir tendance à jammé). Photo 19,20
- Commande de gauche défectueuse tien avec broche et courroie





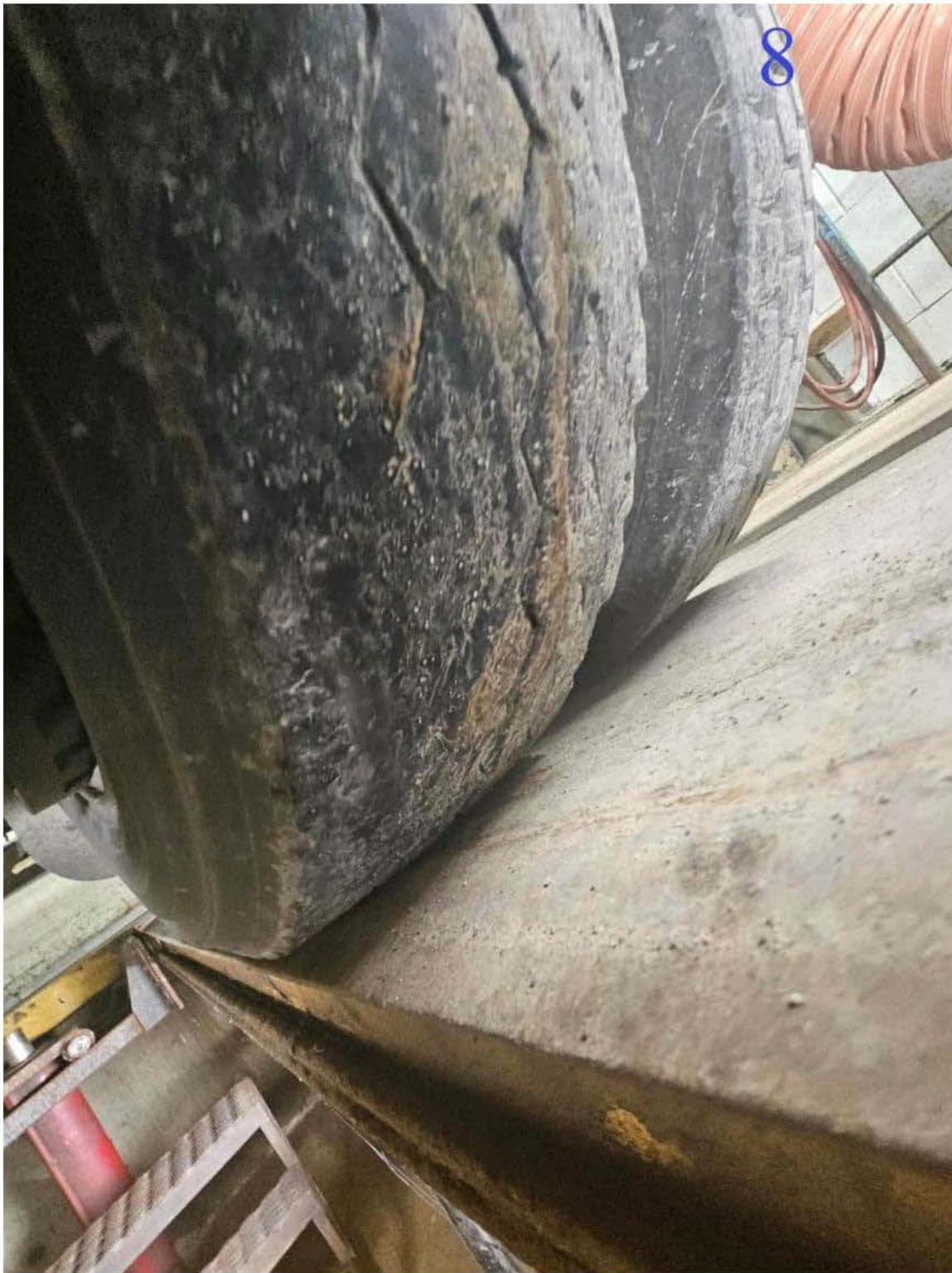












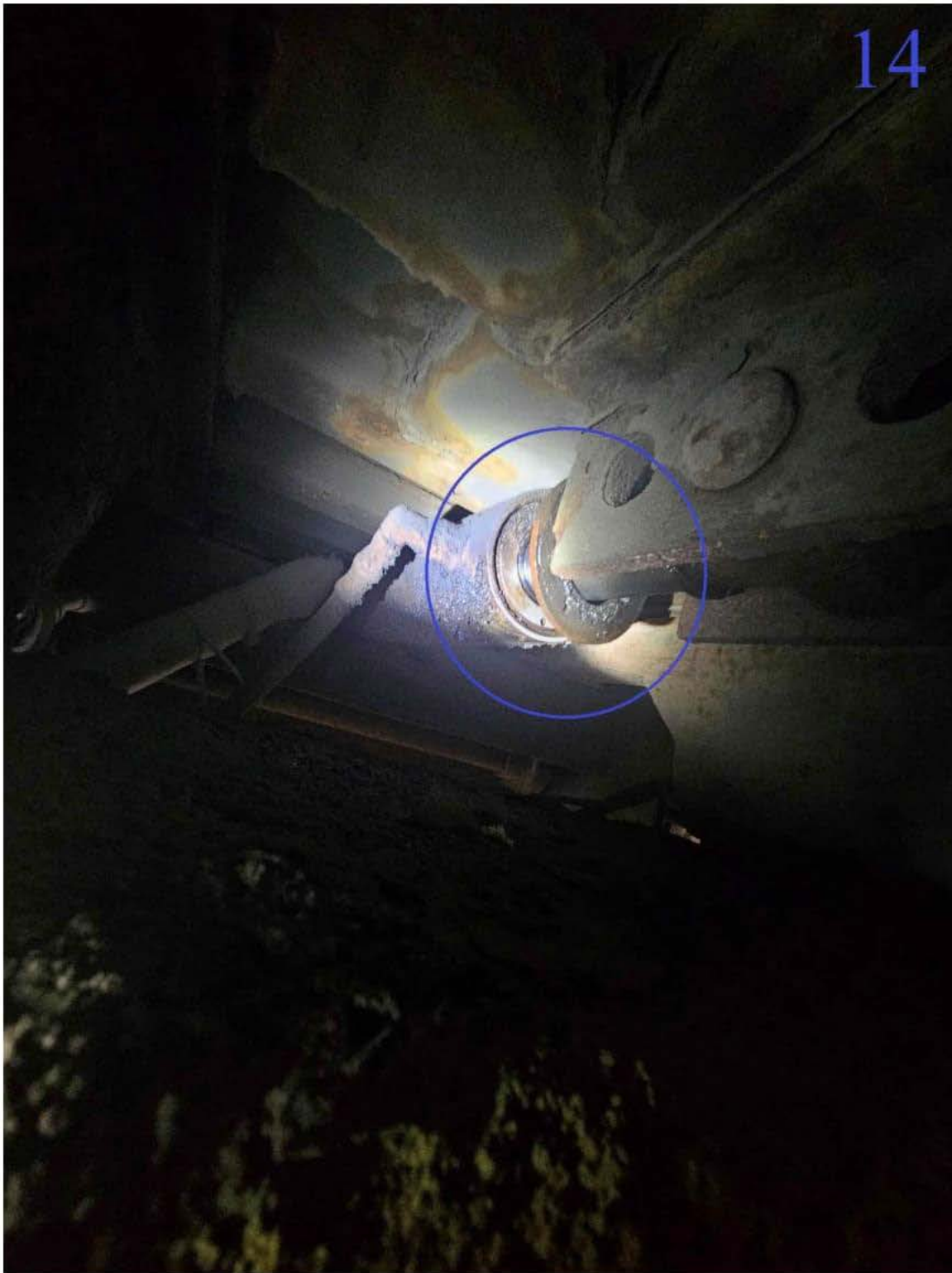












15









ANNEXE D**Références bibliographiques**

ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES CANADA. *Rapport de données horaires pour le 05 octobre 2023*, [En ligne], 2023.

[https://climat.meteo.gc.ca/climate_data/hourly_data_f.html?hlyRange=1994-02-01%7C2024-01-23&dlyRange=1993-08-31%7C2024-01-23&mlyRange=2005-01-01%7C2005-12-01&StationID=10764&Prov=QC&urlExtension=f.html&searchType=stnProx&optLimit=specDate&Month=10&Day=5&StartYear=1840&EndYear=2024&Year=2023&selRowPerPage=25&Line=0&txtRadius=25&optProxType=decimal&selCity=&selPark=&txtCentralLatDeg=&txtCentralLatMin=0&txtCentralLatSec=0&txtCentralLongDeg=&txtCentralLongMin=0&txtCentralLongSec=0&txtLatDecDeg=46.4029&txtLongDecDeg=-72.53301&timeframe=1]

(Consulté le 25 janvier 2024).

MILLER INDUSTRIES TOWING EQUIPMENT. *Century 12 Series LCG*, Ooltewah, Tenn., Miller Industries Towing Equipment, 2016, 2 p.

QUÉBEC. *Loi sur la santé et la sécurité du travail, RLRQ, chapitre S-2.1*, à jour au 25 octobre 2023, [En ligne], 2023. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-2.1>]
(Consulté le 25 janvier 2024).